

En réduisant leurs pressions en vue de la conclusion d'un accord du GATT, les États-Unis tirent une épine du pied au chancelier allemand Kohl.

L'auteur poursuit en ces termes:

MM. Bush et Mulroney tentaient de le persuader d'intercéder auprès de M. Mitterrand.

À la lecture de cet article, j'en conclus que M. Mulroney et Bush exercent des pressions sur M. Mitterrand pour qu'il signe un accord. Pourtant, les représentants du parti ministériel nous disent que MM. Mulroney et McKnight ne souscriront à un accord du GATT que si l'article XI y est protégé. M. Mulroney exerce-t-il des pressions avec M. Bush pour que le projet actuel d'accord du GATT soit signé?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, dans ce dossier, le premier ministre a eu de nombreux entretiens avec d'autres chefs d'État occidentaux, dont le chancelier Kohl, le président Mitterrand, le premier ministre Major, le président Bush, Jacques Delors, de la Communauté européenne, et d'autres représentants, et ce, afin d'expliquer la position du Canada au sujet de l'article XI. Le Canada cherche à obtenir, autant que possible, le renforcement et la clarification de cet article dans un nouvel accord commercial multilatéral du GATT.

Le sénateur Molgat: Il me semble étrange que, d'une part, le gouvernement prétende réclamer la protection de l'article XI et que, d'autre part, on entende dire que M. Mulroney insiste auprès de M. Kohl pour que celui-ci incite M. Mitterrand à accepter l'accord tel quel. C'est faux, n'est-ce pas?

M. Murray: Évidemment, c'est faux. Nous n'avons pas encore déposé nos nouvelles propositions, et les autres pays non plus. Les pays participants doivent commencer à le faire à compter du 1^{er} mars 1992. Nous voulons que l'article XI soit renforcé et clarifié. Notre objectif est de conserver un régime de gestion de l'offre. Tout le monde le sait bien.

Cela dit, je dois d'être clair: le gouvernement estime avoir beaucoup à gagner si ces négociations multilatérales aboutissent. Nos exportations représentent 25 p. 100 de notre produit national brut. Nous vivons du commerce. Si ces négociations échouent, les conséquences seront très lourdes pour l'économie internationale et pour nous aussi, comme Canadiens.

Le sénateur Molgat: Je remercie le ministre de sa réponse parce qu'il a même répondu à une autre question que j'allais lui poser. M. McKnight aurait dit, selon un autre article:

Pour le moment, la situation continue d'évoluer à Genève. Le Canada déposera des propositions qui pourront être prises au sérieux.

Le ministre vient de dire que des propositions seront déposées le 1^{er} mars 1992. Ma question suivante est celle-ci: aurons-nous des exemplaires de ces propositions? Pouvons-nous espérer connaître avec précision les propositions du Canada?

Le sénateur Murray: Je ne le crois pas, honorables sénateurs. Ces documents sont présentés à des fins de négociation. Ni le Canada ni les autres pays n'ont l'habitude de rendre publique leur position de négociation. Nous avons exposé en des termes suffisamment clairs le mandat qui a été donné à nos négociateurs à Genève. Nous avons aussi énuméré nos princi-

pales objections contre l'ébauche déposée à la fin de décembre par M. Arthur Dunkel.

LE COMITÉ MIXTE SPÉCIAL DU PARLEMENT SUR LE RENOUELEMENT DU CANADA

L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU RAPPORT

L'honorable Royce Frith (chef de l'opposition): Le leader du gouvernement au Sénat peut-il me dire si nous pouvons nous attendre à ce que le rapport du Comité mixte spécial du Parlement sur le renouvellement du Canada soit prêt à midi aujourd'hui?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, je ne suis pas véritablement en mesure de répondre à cette question. Je me suis informé ce matin auprès d'un de nos amis membre du comité. Celui-ci m'a dit que même si le comité en arrivait à une entente, il y avait des problèmes d'impression et d'autres difficultés du genre qui pourraient empêcher le dépôt du rapport au Parlement à midi aujourd'hui. Par conséquent, le comité a dû envisager la possibilité que le rapport soit remis aux greffiers de la Chambre des communes et du Sénat par les greffiers du comité.

Toutefois, un autre membre du comité a par la suite fourni des prévisions plus à jour et certainement plus optimistes. J'espère que le sénateur Beaudoin, qui est l'un des coprésidents du comité mixte, viendra ici ce matin et nous dira ce qu'il en est. Je vais lui envoyer un message afin de voir si c'est possible.

● (0940)

Le sénateur Frith: Honorables sénateurs, je suis certain que mon collègue, le chef adjoint de l'opposition, est d'accord pour dire que nous sommes disposés à recevoir tout bulletins d'information à n'importe quel moment.

LOI CORRECTIVE DE 1991

TROISIÈME LECTURE

L'honorable sénateur Nurgitz propose: Que le projet de loi C-35, Loi visant à corriger des anomalies, incompatibilités, archaïsmes et erreurs dans les Lois du Canada, à y effectuer d'autres modifications mineures et non controversables ainsi qu'à y abroger certaines dispositions ayant cessé d'avoir effet par caducité ou autrement, soit lu pour la troisième fois.

La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

PROJET DE LOI MODIFICATIF—TROISIÈME LECTURE

L'honorable John Lynch-Staunton propose: Que le projet de loi C-57, loi modifiant le Régime de pensions du Canada, soit lu pour la troisième fois.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

LE RÉGIME D'ASSISTANCE PUBLIQUE DU CANADA

DEUXIÈME LECTURE—FIN DU DÉBAT

L'Ordre du jour appelle: